

## FORMATION PRATIQUE (FP2)

## 1. Caractéristiques du module

Code : **S.DI.SO.2091.F.13**Année académique : **2018-19**Degré d'études :  Bachelor  MasterAnnée d'études :  1<sup>ère</sup>  2<sup>ème</sup>  3<sup>ème</sup>Crédits ECTS : **10**

Type :  Module obligatoire  Module optionnel obligatoire  Module optionnel  
 Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 25 du règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO du 15 juillet 2014

Catégorie :  Module principal Core course  Module lié au module principal Related course  Module facultatif ou complémentaire Minor course

Niveau :  Module de base  Module d'approfondissement  Module avancé

Organisation temporelle :  Module sur 1 semestre  Module sur 2 semestres  Semestre d'automne  Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement :  Français  Allemand  Anglais

Temps de cours : Temps de travail personnel encadré : Temps de travail personnel individuel :

## 2. Prérequis

Avoir validé le/les modules  Avoir suivi le/les modules **Formation pratique 1 ; Nutrition humaine et physiologie de la nutrition 1 et 2 ; Fondement de la pratique clinique ; Diététique et nutrition clinique 1.**  Pas de prérequis  Autres :

## 3. Compétences visées/ objectifs généraux d'apprentissage

**Rôles majeurs exercés** (Référence : Frank, J.R. (2005). *Le Cadre des compétences des médecins CanMEDS. L'excellence des normes, des médecins et des soins.* Ottawa : Le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada)

Rôle d'expert  Rôle de manager  Rôle d'apprenant et de formateur  
 Rôle de communicateur  Rôle de promoteur de la santé  Rôle de professionnel  
 Rôle de collaborateur

**Compétences principales visées** (Référence: Conférence des Recteurs des Hautes Ecoles Spécialisées Suisses (KFH). (2009). *Projet compétences finales pour les professions de la santé HES [Rapport final]*)

## Compétences génériques

- a2 - Mener son activité professionnelle dans le respect des bases légales, tout en évaluant l'efficacité et l'économicité ainsi que la qualité et l'adéquation des prestations fournies ou initiées.
- b1 - Mobiliser les connaissances scientifiques nécessaires pour prendre des mesures préventives, diagnostiques, thérapeutiques, palliatives et de réhabilitation.
- b2 - Utiliser les méthodes de la recherche scientifique dans le domaine de la santé et mobiliser une pratique orientée vers l'Evidence Based Practice.
- b3 - Connaître les déterminants qui maintiennent et favorisent la santé individuelle et de la population et initier des mesures qui contribuent à l'amélioration de la qualité de vie.
- b4 - Maîtriser le raisonnement clinique et élaborer des mesures qui s'insèrent de manière systémique dans la prise en charge et l'accompagnement de la personne.
- c1 - Assumer la responsabilité de ses actes et reconnaître et respecter ses propres limites.
- c2 - Démontrer un engagement envers les individus, la société et l'environnement par une pratique respectueuse de l'éthique et respecter le droit à l'autodétermination des personnes.
- c1 - Chercher activement la collaboration interprofessionnelle et la coopération avec les autres acteurs du système de soins.
- c2 - Conduire une relation professionnelle appropriée envers les personnes et leur entourage et de les conseiller de manière appropriée.
- c3 - Présenter et documenter ses actes de manière pertinente de manière à être compris par les autres et connaître les instruments e-Health pour la gestion des patients et des soins.
- d1 - Chercher activement la collaboration interprofessionnelle et la coopération avec les autres acteurs du système de soins.
- d2 - Conduire une relation professionnelle appropriée envers les personnes et leur entourage et de les conseiller de manière appropriée.
- d3 - Présenter et documenter ses actes de manière pertinente de manière à être compris par les autres et connaître les instruments e-Health pour la gestion des patients et des soins.

## Compétences spécifiques :

Les compétences spécifiques sont discutées et sélectionnées lors de l'établissement du contrat pédagogique tri-partite (KFH, compétences finales pour les professions de la santé HES, 2009).

**Objectifs généraux du module**

Ils sont définis à partir des compétences sélectionnées et déclinés dans le contrat pédagogique tripartite sous forme d'indicateurs adaptés au niveau de formation des étudiant-e-s et aux possibilités offertes par le lieu de formation pratique. La formation pratique se déroule sous la supervision du-de la praticien-ne formateur-trice ou du-de la référent-e.

**4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage****Contenus**

Le stage comprend 8 semaines en milieu professionnel.

L'ensemble du cursus de stage doit s'inscrire dans les critères du parcours de stage défini par la filière.

**Formes d'enseignement et d'apprentissage**

**Avant la formation pratique**, l'étudiant-e participe à un séminaire d'informations et de préparation au cours duquel il-elle mène une réflexion sur l'évolution et la diversification de ses compétences, de son niveau d'autonomie et de la posture professionnelle attendue.

**Pendant la formation pratique** un contrat pédagogique tripartite est établi entre l'étudiant-e, le-la praticien-ne formateur-trice (ou référent-e) et le-la formateur-trice du site. Il indique les rôles et compétences sélectionnés et définit les indicateurs décrivant la nature des activités et permettant l'évaluation de l'étudiant-e. A la moitié du stage, une évaluation intermédiaire est effectuée par le-la praticien-ne formateur-trice.

**Après la formation pratique** l'étudiant-e participe à un séminaire d'intégration.

**Remarques:**

La filière de formation garantit et attribue les places de formation pratique pour chaque étudiant-e.

Les 8 semaines se déroulent en principe sur un même lieu de formation pratique.

La formation pratique est effectuée durant les périodes prévues à cet effet dans le calendrier. Dans des circonstances exceptionnelles, l'étudiant-e peut être amené à la réaliser pendant les vacances ou les périodes de travail personnel (TP).

**Exigences de fréquentation** : la présence est obligatoire selon les horaires du lieu de formation pratique.

Toute absence injustifiée peut entraîner une invalidation de la période de FP.

Toute absence supérieure à 10% doit être compensée.

Toute absence supérieure à 20% entraîne la réalisation d'une nouvelle période de formation pratique.

**5. Modalités d'évaluation et de validation**

**L'évaluation** du module correspond à la note obtenue à l'évaluation finale réalisée par le-la praticien-ne formateur-trice (ou référent-e) sur la base des compétences et indicateurs définis dans le contrat pédagogique tripartite. La validation du module repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante à l'évaluation finale.

**6. Modalités de remédiation et de répétition****Remédiation**

Remédiation possible en cas de note Fx au module

Pas de remédiation

Cf. Règlement de filière du Bachelor of Science HES-SO en Nutrition et diététique du 15 juillet 2014 - Art.15.

**Répétition**

La répétition d'un stage insuffisant est obligatoire.

En cas de répétition du module, les exigences et les conditions de réussite font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant-e et le ou la responsable du module, voire le ou la responsable locale de filière. La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir les notes de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce cas, l'échec au module est définitif.

**7. Bibliographie principale****8. Responsable du module et enseignants**

**Responsable** : Claire Pijollet

**Enseignants** : Claire Pijollet, Eliséo Montanini et les praticiens formateurs.

Descriptif validé le 17.07.2018 par Jocelyne Depeyre, responsable de la filière